

Le président

Paris, le 4 octobre 2023

## **COMPTE RENDU**

### **Séance du mercredi 4 octobre 2023**

#### **Membres de la Commission**

Marc PAPINUTTI	Président
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Anne BERRIAT	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Cécile GALLIEN	
François GILLARD	
Jérémy GODET	
Dominique HOESTLANDT	
Thierry LATASTE	
Jean-Pierre PONT	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Jean-Michel THORNARY	
Ginette VASTEL	

#### **Pouvoirs**

Loïc BLONDIAUX  
Christophe DAGUE  
Cécile GALLIEN  
Mireille HEERS  
Constance MARECHAL-DEREU  
Kristina PLUCHET

#### **Salariées et salariés de la CNDP**

Patrick DERONZIER, directeur  
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante du président  
Dimitra FINIDORI, chargée de mission  
Florent GUIGNARD, chargé de mission  
Elaura MAILLARD, chargée de mission  
Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission  
Lia CORAZZA, stagiaire  
Camille ROUGIER, stagiaire

La séance se tient en visioconférence.

Le Président Marc PAPINUTTI ouvre la séance de la Commission nationale à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

## **NOUVELLES SOLLICITATIONS**

---

### **I. DEMANDE DE DESIGNATION DE GARANT ET DE GARANTE (L.121-17 -CE)**

#### ***Projet de reconstruction en site commun des hôpitaux de Tarbes et de Lourdes sur la commune de Lanne (Hautes-Pyrénées)***

Par courriers du 14 septembre et du 20 septembre 2023, le Groupe Hospitalier Tarbes-Lourdes et le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées sollicitent conjointement la CNDP pour la désignation de garant et/ou de garante concernant le projet de reconstruction en site commun des hôpitaux de Tarbes et de Lourdes sur la commune de Lanne.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mme Virginie Allezard et M. Gilles Faure garante et garant de la concertation préalable sur le projet.

### **II. NOMINATION DE TROIS MEMBRES D'UNE CPDP**

#### **Débat public sur le projet EMILI d'exploitation d'une mine de lithium sur le site de Beauvoir dans l'Allier et de sa transformation**

Après délibération, sur proposition de M. Mathias BOURRISSOUX, président de la commission particulière du débat public, la Commission nationale désigne Mme Claire Bouteloup, MM. David Chevallier et Nicolas Le Mehauté membres de la commission particulière du débat public sur le projet EMILI.

## **PROCÉDURES EN COURS**

---

### **I. Présentation du dossier de concertation, des modalités et du calendrier (L 121-8-I)**

- **Projet d'usine de production d'hydrogène bas carbone et de e-méthanol à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) et son raccordement électrique (H2V)**

Personnes présentes :

H2V

François Guillermet, directeur du projet

Ann-Katrin Bureau Jégo, directrice des relations institutionnelles

RTE

Pascal Espigat, pilote décarbonation zone de Fos

Gérald Sambardier, chargé d'étude concertation environnement

Systra

Emmanuelle Casado, chargée d'affaires concertation

Séverine Dumont, responsable métier concertation région sud-est

Kevin Robin, chargé d'affaires concertation

En présence des garants :

Vincent Delcroix

Christophe Karlin

Lors de la séance du 7 juin 2023, la CNDP a décidé d'une concertation préalable (L-121-8) sur le projet « H2V » d'usine de production d'hydrogène vert à Fos-sur-Mer et pour son raccordement électrique sous l'égide de MM. Vincent Delcroix et Christophe Karlin.

Le maître d'ouvrage présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et les modalités de participation.

Les échanges avec les membres de la Commission ont notamment porté sur les études de faisabilité de stockage d'hydrogène dans les cavités salines et sur les modalités concrètes de concertation et de mobilisation (rencontres de proximité, diffusion du dépliant, organisation de la visite du site avec le public).

Le maître d'ouvrage du projet quitte la réunion.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide le dossier de concertation, ses modalités et son calendrier.

- **Projet du Tramway Express sur le secteur Ouest lyonnais TEOL (Rhône)**

Présentation par :

SYTRAL Mobilités

Jean-Charles Kohlhaas, premier vice-président

Nicolas Mallot, directeur général adjoint  
Sylvanie Godillon, conseillère technique  
Séverine Lardellier-Nesme, cheffe de service participation citoyenne et relations riverain.e.s

En présence de la garante et des garants :  
Claire Bouteloup  
Jean-Luc Campagne  
Jacques Finetti

Lors de la séance du 7 décembre 2022, la CNDP a décidé d'une concertation préalable (L-121-8) sur le projet de Tramway Express de l'Ouest Lyonnais (TEOL) sous l'égide de Mme. Claire Bouteloup, M. Jean-Luc Campagne et M. Jacques Finetti.

Le maître d'ouvrage présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et les modalités de participation.

Les échanges avec les membres de la Commission ont notamment porté sur les points de tension à envisager et notamment sur l'abandon dès le dossier de concertation de l'ouverture de la participation sur certaines alternatives au projet.

Le maître d'ouvrage du projet quitte la réunion.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide le dossier de concertation, ses modalités et son calendrier.

- **Projet « CarlHyng » de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone à Carling (Moselle)**

Présentation par :

Verso Energy  
Camille Petit, cheffe de projet

GRTgaz  
Mathieu Gillet, directeur de projets

RTE  
Fabrice Naturel, responsable d'études concertation environnement  
Christian Trebuchet, responsable de projets DI

Parimage (AMO concertation)  
Jean-Baptiste Poinclou, directeur général  
Simon Bleau, consultant

En présence du garant et de la garante :  
Luc Martin  
Valérie Trommetter

Lors de la séance du 5 juillet 2023, la CNDP a décidé d'une concertation préalable (L-121-8) sur le projet « CarlHyng » de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone à Carling sous l'égide de M. Luc Martin et de Mme Valérie Trommetter.

Le maître d'ouvrage présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et les modalités de participation.

Les questions des membres de la Commission se sont notamment adressées à RTE et GRT Gaz sur le raccordement pour l'électricité et l'évacuation de l'hydrogène produit à prévoir pour le projet, ainsi que sur les modalités de participation de GRT Gaz à la concertation. Les échanges ont notamment porté sur les risques, le bilan carbone et le cycle de vie du projet, sur le raccordement au réseau MosaHyc et sur l'existence de projets similaires sur le même territoire.

Le maître d'ouvrage du projet quitte la réunion.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide les modalités et le dossier de concertation en précisant que celui-ci devra être complété par des informations sur les enjeux du raccordement électrique de 400kV sur ce secteur. La Commission nationale précise également que des éléments de contexte devront être portés à la connaissance du public concernant notamment l'existence de projets similaires de production d'hydrogène sur le même territoire, connectés au réseau MosaHyc. Elle souhaite enfin la présence de clients potentiels identifiés lors de la concertation.

## **II. Reddition des comptes (L121-8) et lancement de la concertation continue (L.121- 14)**

### ***Projet Cap Décarbonation – Projet K6 phase 2 – Projet calCC – Projet d'Artagnan (Pas-de-Calais, Nord)***

Présentation par :

Air Liquide France Industrie  
Arnaud Duval, Executive Business Director  
Guillaume Rousseau, directeur de projet

Dunkerque LNG  
Olivier Heurtin, président  
Pierre-François Sorato, Commercial manager

EQIOM

Sylvain Codron, coordonnateur environnement

Lhoist

Christian Kolczynski, responsable environnement France

Nicolas Perrin, responsable du projet CalCC

RTE

Aurélien Lespinasse, directeur adjoint développement ingénierie Hauts-de-France

Anaïs Thévenet, cheffe de projet

PARIMAGE (AMO)

Simon Bleau, consultant

Garants de la CNDP:

Jean-Michel STIEVENARD

Jean Raymond WATTIEZ

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2023, la CNDP a décidé d'une concertation préalable sur les projets D'Artagnan, Programme K6 Phase 2 et CalCC sous l'égide de MM. Jean-Michel Stievenard et Jean Raymond Wattiez.

La concertation s'est déroulée du 22 mai au 21 juillet 2023.

Lors de la séance plénière, les porteurs de projets présentent en quoi la concertation a modifié leur projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garants.

Les échanges entre les membres de la Commission et les maîtres d'ouvrage ont notamment porté sur le constat du manque d'information de RTE concernant le fuseau retenu pour le futur raccordement.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garants ainsi que la réponse des responsables des projets et rend un avis qui constate que la concertation préalable a permis au public de prendre connaissance d'un projet innovant, développé par cinq maîtres d'ouvrage, qui ont notamment pris l'engagement d'étudier les propositions d'adaptation du tracé prévisionnel de la future canalisation d'hydrogène reliant les industriels au port de Dunkerque. La Commission recommande que la diffusion de l'information sur les avancées du projet soit poursuivie, que le débat initié avec l'Université du Littoral Côte d'Opale sur le thème de la décarbonation soit prolongé, que le dialogue avec le monde agricole et les communes concernées par le tracé de la canalisation soit maintenu, que

RTE communique sur le site de la concertation continue le fuseau de moindre impact retenu.

La Commission nationale désigne M. Jean-Michel Stievenard pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

- **SAGE du NESTE et Rivières de Gascogne**

Par courrier du 05 septembre 2023, MM Bernard Gendre, président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Neste et Rivières de Gascogne et Philippe Dupouy, président du département du Gers, sollicitent volontairement la CNDP pour la désignation d'un.e garant.e pour la phase d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de la PPVE, à la suite de la concertation préalable L121-17 ayant eu lieu du 14 mars 2023 au 08 juin 2023.

Le bilan des garant.e.s, Mme Anne-Isabelle Pardineille et M. Ivan Pascaud a été remis le 07 juillet 2023, puis la réponse du porteur de projet le 15 septembre 2023. Il est à noter que la concertation continue n'est pas obligatoire après des concertations préalables relevant de la procédure facultative L.121-17, c'est ainsi une demande volontaire du porteur de projet et le garant sera pris en charge par lui directement.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Anne-Isabelle Pardineille pour la phase de concertation continue, conformément à l'article L121-16-2.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Point d'étape sur les démarches d'évaluation des débats publics et des concertations menées par la CNDP**

Après la présentation du travail déjà effectué par la CNDP sur l'évaluation, les débats ont porté sur les procédures et les processus qui devraient faire par la suite l'objet d'une évaluation. La proposition d'organiser un séminaire ou un groupe de travail sur ce sujet a été retenue par les membres.

L'évaluation peut notamment être centrée sur les effets de la participation ou sur la qualité de la participation (elle est alors davantage centrée sur les méthodes d'information et de participation).

Une partie du prochain séminaire des membres de la commission sera dédiée aux questions d'évaluation.

Le Président

Marc PAPINUTTI